



LA TOUR D'AIGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LOVISOLO Jean- François, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL – PIGASSOU – LUCCHINI –LAFON – COUTON – RICCI – OLLIVIER – PASQUER – MADON – CORTES - BARNEOUD

Messieurs LOVISOLO - SEGURRA – BRANDTNER – BOREL - SERNA – RASTELLO – GERMAIN – CUTAIA - SORBIER - FABRE – MOUREN – GAUTIER

Etaient excusés : Mme GARCIN, M GUIIS-SPENGLER pouvoir à M LOVISOLO, M BRETTE pouvoir à Mme BARNEOUD

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 034-26
Délibération désignant les membres de la commission d'Appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal decide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21)

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

La liste suivante est présentée d'un commun accord entre les différents groupes élus :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
SEGURRA ERIC	RASTELLO GERALD
BRANDTNER CHRISTIAN	DOMEIZEL MARIANE
SORBIER DAMIEN	MADON JORDANE
GAUTIER JULIEN	CORTES TANIA
BRETTE ROMAIN	BARNEOUD LEXIS

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents et représentés de l'assemblée décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des titulaires et suppléants de la commission d'Appel d'Offres.

APPROUVE la liste des membres titulaires et suppléants suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
SEGURRA ERIC	RASTELLO GERALD
BRANDTNER CHRISTIAN	DOMEIZEL MARIANE
SORBIER DAMIEN	MADON JORDANE
GAUTIER JULIEN	CORTES TANIA
BRETTE ROMAIN	BARNEOUD LEXIS

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour la bonne exécution de cette délibération.

Vote : 26 POUR

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Jean-François LOVISOLO, Maire.

Le Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.